

CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

Le Service Civique

Vous avez de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans si vous êtes en situation de handicap), et vous voulez vous engager pendant 6 à 12 mois au service de l'intérêt général ? Le service civique est fait pour vous !

- Vous pouvez devenir volontaire en service civique même sans aucun diplôme. Pendant la durée de votre engagement, vous serez accompagné par un tuteur, vous toucherez une indemnité et vous bénéficierez d'une protection sociale intégrale.
- Vous pouvez effectuer votre service civique en France ou à l'étranger, au sein d'une association, d'une fondation, d'une ONG, ou encore dans des collectivités territoriales et des établissements publics.



→ www.service-civique.gouv.fr

→ www.uniscite.fr



Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux     



**CAP
MÉTIERS**
Nouvelle-Aquitaine